

Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Gérard PUIPIER, CROIZER Michel, CROZET Véronique, REY Hervé, VIANNAY Michel, PINATTON Gérard, MATHIEU Jean, PEJU Catherine, MH.TONIN, S.CHAMBE.

Absente excusée : CHENOUCARD-GAUTIER Muriel,
Secrétaire de séance : S.CHAMBE.

La séance est ouverte par la lecture des deux derniers comptes rendus qui sont acceptés à l'unanimité.

CASERNE DES POMPIERS: Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le corps des sapeurs-pompiers de Montrottier demande depuis plusieurs années la construction d'une caserne adaptée à leurs besoins. Après diverses études, une proposition est faite pour son installation sur le site des Auberges sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes et en accord avec les communes de Longessaigne et Villecheneve.

L'implantation sur ce site a plusieurs avantages dont le principal atout est le recrutement de pompiers sur les communes limitrophes.

Le SDIS a donné son accord par décision du 18 octobre 2014.

La surface est estimée à 3 000 m² au prix de 80 000 euros. Cette somme pourrait être divisée en cinq parts dont trois seraient prises par les communes de Montrottier, Longessaigne et Villecheneve et deux parts pour la Communauté de Communes, propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire fait connaître qu'il a exposé ce projet à la Communauté de Communes, qui pour le moment n'a pas pris de décision.

Quant au devenir de la caserne actuelle, la commune pourrait récupérer la partie qu'elle avait cédée gracieusement au SDIS et racheter l'autre partie, ce qui permettrait d'avoir des locaux disponibles dans le village pour éventuellement l'installation de commerces ou de bureaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à continuer les transactions avec la Communauté de Communes.

CONVENTION JURIDIQUE 2015 : Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour l'année 2015 qui modifie l'article de rémunération porté à 1 134 euros.

PREEMPTION : Monsieur le Maire présente la demande de préemption pour un bien situé au Bourg appartenant à la SCI POSHO. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

SYDER : Michel Gouget fait connaître au conseil municipal qu'à compter du 1 janvier 2015, il sera interdit d'utiliser des ballons fluo pour l'éclairage public.. La commune possède 4 sources de ce type derrière la Mairie. Il propose le changement de ces appareillages. Le conseil donne son accord à l'unanimité

Mr Gouget informe également le conseil qu'il a été demandé le passage en tarif bleu pour le bâtiment « Les Genets » et la suppression du contrat de la borne festive à la Magdeleine, par souci d'économie.

SALLE DES SPORTS : Mr le Maire informe le conseil municipal des dernières dégradations constatées à la Salle des Sports et à la Cantine. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

De plus il fait connaître au conseil municipal des problèmes soulevés vers la salle des sports où l'on constate que les murs « bougent » encore malgré les années de construction. Une étude est en cours.

RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la ZAD qui arrive à échéance cette fin d'année. La ZAD sert à connaître les ventes qui se situent sur un secteur déterminée par le conseil et qui permet éventuellement l'acquisition des biens par la commune pour des projets d'intérêt public.

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

- **Jeunes :**
 - Stéphanie Chambe informe le conseil des activités proposées pour les vacances de Noël :
 - Ski sur 2 jours : 90 euros par personne, coût total : 1521 ,00 €, coût Mairie : 356,40 €.
 - Paint ball : 25 euros par personne, coût total : 420,00 €, coût Mairie : 88,00 €
 - Karting : 25 euros par personne, coût total : 450,00 €, coût Mairie : 110,00 €.
 - Une adhésion de 5 euros sera demandée pour les jeunes de la MJC et pour ceux présents aux activités.
-
- **Communication :**
 - Gisèle Grange informe le conseil que le site de Montrottier est mis à jour régulièrement.
 - Le Petit Montre-toi de fin d'année est en cours d'impression.
-
- **Voirie :**
 - Gérard Pupier fait connaitre que les travaux d'accessibilité vers l'église sont terminés.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'état d'admission en non-valeur établi par le receveur pour le logement de la poste d'un montant de 6 464,04 euros
- Prend note qu'il y aurait besoin de changer la porte d'entrée du bar-restaurant « Le Campagnard » à Albigny.
- Décide de se renseigner pour des formations pour les élus (budget, urbanisme ...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.
Prochain conseil le Lundi 22 DECEMBRE 2014 à 20 h 00.